



Déménagement et mode de garde

Par **Sand3869**, le **18/05/2011** à **17:04**

Bonjour,

Séparée depuis 3 ans, j'ai obtenu la confirmation de la garde de ma fille lors du divorce, il y a 1 an. Ma fille rend visite à son père un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires. Elle a aujourd'hui 7 ans.

J'habite en Isère, et mon ex mari sur Lyon, il y a 60km entre nous.

J'ai la possibilité d'obtenir une mutation sur la région bretonne. Consciente de la distance qui va séparer ma fille de son père, je voudrais revoir la garde pour qu'elle descende un we par mois et l'intégralité des petites vacances scolaires.

Mais j'ai peur de la réaction de son père et que celui-ci demande la garde intégrale de ma fille. Je voudrais savoir quels sont mes risques que la garde soit attribué au père?

Sachant que ma fille changera quand même d'école, de lieu d'habitation, et qu'elle partage sa chambre avec un bébé de 4 mois.

Pour faire simple, croyez vous que je puisse perdre la garde?

Cordialement
Sandrine

Par **mimi493**, le **18/05/2011** à **17:29**

il est totalement impossible de prévoir.